

# Pôle HandiRessources

## **Contact / Référents handicap :**

Bénédicte Baumgarten (Professeure de FM)  
Rachel Visse (Documentaliste)

[handicap-crr@amiens-metropole.com](mailto:handicap-crr@amiens-metropole.com)

**03 22 80 52 52**

**"Permettre l'accueil de tous dans le respect  
des besoins particuliers de chacun"**

Handicaps - Troubles des apprentissages - Difficultés  
ponctuelles ou persistantes



La création d'un pôle **HandiRessources** au CRR d'Amiens s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [...] ».

L'objectif est de répondre aux demandes de pratiques artistiques des personnes en situation de handicap et d'accompagner les élèves à travers différents parcours adaptés à chaque situation.

L'équipe pédagogique mobilise tous les dispositifs nécessaires, tant dans l'aménagement des enseignements que des évaluations, pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.

L'offre artistique en musique, en danse et en théâtre peut être proposée aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage ou une déficience sensorielle, mentale ou motrice.

L'accueil de l'élève est initié par une rencontre avec le référent handicap afin d'élaborer une proposition de parcours pédagogique et artistique sur mesure, le **Projet Pédagogique Individualisé\***.

En lien avec l'équipe enseignante et administrative, le référent handicap participe à l'intégration et à la réussite du parcours artistique des élèves, quel que soit leur handicap.

## **\*Projet Pédagogique Individualisé**

Pour les élèves ayant des troubles de l'apprentissage ou un handicap reconnu par des partenaires de santé (MDPH-Orthophonistes-Ergothérapeutes-Neuropsychologues), qui engendrent un obstacle aux apprentissages visés par un parcours traditionnel.

Ce projet fixe les objectifs prioritaires de chacun et est révisable pour affiner au mieux la situation au fur et à mesure.

## Le dispositif TREMPLIN

 Parcours non diplômant qui incite les élèves à découvrir le plaisir de la scène. Une attestation de parcours adapté sera remise.

### Quoi ?

Selon les besoins de chacun, les élèves peuvent être accueillis dans un cours spécifique individuellement, en binôme ou en petits groupes.

### Comment ?

Rédaction d'un PPI\* avec possibilités d'inclusion dans les cours proposés par le CRR. Ce cursus est construit grâce au dialogue constant entre l'élève, sa famille et l'équipe enseignante.

## Le dispositif PASSERELLE

 Parcours diplômant avec possibilité de demande d'aménagements d'examens si la situation le justifie.

### Quoi ?

En concertation entre le référent handicap, les parents et la direction des études, un soutien en formation musicale peut être proposé en remplacement du cours classique pendant une durée déterminée.

L'objectif est de retrouver les cours traditionnels par la suite.

### Comment ?

La rédaction d'un PPI\* clarifie les conditions et les objectifs prioritaires avec bilans d'évolutions réguliers.

## Les aménagements d'examens

Les élèves bénéficiant d'un PPI au sein du Conservatoire peuvent demander différents aménagements pour un ou plusieurs examens.

### Comment ?

Les parents et/ou élèves concernés sollicitent le référent handicap. Après concertation avec les enseignants concernés, les modalités d'évaluations adaptées sont validées par la direction des études du CRR.

## Le référent handicap

Interlocuteur privilégié des élèves en situation de handicap et de toutes les structures associées à l'accueil de l'élève. Il organise l'ensemble des missions liées à l'accueil, assure la coordination avec les équipes d'enseignants et l'équipe administrative.

Au CRR d'Amiens, c'est un binôme qui assure ces missions :

- ✚ Le référent handicap pédagogique : Accueille, informe et oriente les élèves en situation de handicap tout au long de leur parcours. Conseille et accompagne l'équipe enseignante. Propose à la direction des modalités de mise en œuvre adaptées aux besoins particuliers des élèves porteurs de handicap. Participe à des temps de concertation pédagogique en équipe et aux conseils pédagogiques.
- ✚ Le référent handicap / personne ressource : Acquiert et met à disposition la documentation sur la thématique du handicap. Effectue une veille sur les formations, stages... Contribue à la conception des supports pédagogiques à destination des publics en situation de handicap.